



*Communiqué de presse
Paris, le 13 décembre 2018*

Forte hausse de logements autorisés en Île-de-France : 95 157 logements en 2017 soit 10 600 de plus qu'en 2016

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Geoffroy Didier, vice-président du Conseil Régional d'Île-de-France, ont co-présidé ce jour la réunion plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) dédiée à l'évolution de la construction de logements et aux objectifs des prochaines années.

Des objectifs atteints et dépassés en 2017

Les objectifs annuels de production de logements fixés par le SRHH sont de :

- 38 000 logements pour la Métropole du Grand Paris ;
- 26 020 logements pour les EPCI de l'unité urbaine de Paris (hors Métropole) ;
- 6 270 logements pour les autres EPCI franciliens (avec un objectif de production accru pour les grands pôles de centralité).

Avec un total de 95 157 logements autorisés, l'objectif de production de logements a été pleinement atteint en 2017, que ce soit en accession, en intermédiaire ou en logement social.

La production sociale atteint **32 000 logements**, s'approchant de l'objectif de référence ambitieux fixé par le SRHH de 37 000 logements agréés par an. En outre, une part significative de la production participe à l'effort de rééquilibrage vers les communes déficitaires et le cœur de l'agglomération.

Ces objectifs annuels sont dépassés en volume dans les trois couronnes du SRHH en 2017 et sont en forte progression par rapport à 2016 : + 15 points en moyenne pour les trois couronnes.

Le vice-président du conseil régional et le préfet de région ont souligné les efforts des élus et l'esprit de dialogue renoué sur la politique de logement.

Michel Cadot a fait part, à cette occasion, de son intention d'installer deux ateliers de travail sur les politiques de l'hébergement et la déclinaison de la loi Elan en Île-de-France.

Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

Le CRHH d'Île-de-France est composé de :

- représentants de l'Etat,
- représentants du conseil régional d'Île-de-France et des conseils départementaux franciliens,
- représentants de la Métropole du Grand Paris et des EPCI de grande couronne,
- représentants des professionnels et associations intervenant dans le domaine du logement,
- représentants des organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC).

Les collectivités territoriales consultées sont :

- le Conseil Régional d'Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, les conseils généraux, les EPCI compétents en matière de programme local de l'habitat (PLH) et communes non incluses dans un EPCI.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75 IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)